

A.L.L.
Société par Actions Simplifiée au capital social de 8.000 €
Siège social : 36 boulevard Giraud, 13014 MARSEILLE
Immatriculée sous le numéro 480 229 996
Auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 10 juillet,

À 09 heures,

La société PRO MULTI SERVICES, Société Civile au capital social de 168.400 €, dont le siège social est situé 36 boulevard Giraud, 13014 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 452 610 900 (ci-après l'« **Associée Unique** »),

Propriétaire de la totalité des parts de la société A.L.L. (ci-après la « **Société** »),

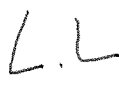
A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

1. Démission du Président ;
2. Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
3. Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Démission du Président

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Antoine LUCAT de ses fonctions de Président, à effet de ce jour prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION
Nomination d'un nouveau Président

L'Associée Unique,

NOMME la société **L.L.C**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 36 boulevard Giraud, 13014 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 104 768 684, représentée par Madame Laurence LUCAT, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Antoine LUCAT.

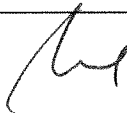
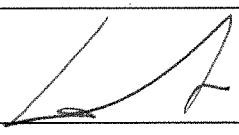
Cette nomination, qui prend effet à compter de ce jour, est effectuée pour une durée illimitée.

TROISIÈME DÉCISION
Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales

L'Associée Unique,

DÉLÈGUE tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par L'Associée Unique et répertorié sur le registre des décisions de cette dernière.

Associée Unique	
PRO MULTI SERVICES Monsieur Antoine LUCAT	
Président ¹	
L.L.C Madame Laurence LUCAT	
L.L.C Madame Laurence LUCAT	Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

¹ Mention à reproduire : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »